

DIRECTIONS PLACEMENT



Gagnez du temps en cotisant en ligne

Rendez-vous à la page *Virement de fonds* sous l'onglet **Mes portefeuilles** pour verser des cotisations à votre REER, CELI ou REEE. Vous pouvez virer directement des fonds de votre compte RBC Banque Royale® ou de votre compte de placement RBC Placements en Direct.

La Communauté : la source où puiser les idées de placement des autres investisseurs

Peut-être aimeriez-vous entreprendre la nouvelle année en trouvant des idées pour votre portefeuille de placements. Il n'y a pas meilleur endroit pour commencer à le faire que dans la Communauté¹ de RBC Placements en Direct^{MC}, une plateforme où vous pouvez partager vos expériences avec d'autres investisseurs autonomes.

Cette Communauté comprend maintenant plus de 12 000 membres. Dans un groupe d'une telle ampleur — et qui continue à s'élargir —, il ne fait aucun doute que vous trouverez des investisseurs aux objectifs semblables aux vôtres. Dans la Communauté, vous pouvez visualiser les avoirs (sous forme de valeurs exprimées en pourcentage seulement) que les autres investisseurs intègrent dans leur portefeuille, comparer leur rendement au vôtre et demander des renseignements sur un placement ou une stratégie particulière.

La Communauté est un espace sécuritaire et anonyme où se créent, se valident et s'échangent des idées de placement. Si vous songez à acheter ou vendre un titre en particulier, par exemple, vous pouvez afficher une question dans les *Forums*² et profiter du point de vue de plusieurs autres membres. Au cours de vos échanges en ligne, vous pourriez découvrir de nouvelles stratégies ou occasions que vous ne connaissiez pas auparavant.

Poursuivez votre lecture pour d'autres renseignements que vous pourriez trouver dans la Communauté.

Voir *Vous demandez-vous quels placements font les autres investisseurs ?* à la page 2

Dans ce numéro

Nouveau : Centre des placements pour la saison des impôts en ligne

Désignation d'un bénéficiaire pour vos régimes enregistrés

Sept façons d'épargner en 2015

Vous voulez lire *Perspectives des marchés* de RBC Gestion mondiale d'actifs® ? Ouvrez une session du site de placement en ligne et allez à la page *Information sur les marchés* de l'onglet **Marchés**. Allez ensuite à la section « Points de vue d'experts », cliquez sur « Voir plus de points de vue d'experts » et sélectionnez « Perspectives de placement ». Profitez-en pour jeter un coup d'œil sur *Actualités boursières instantanées* (One Minute Market Update), *Perspectives économiques* et bien plus.

Suite de la page 1

Vous demandez-vous quels placements font les autres investisseurs ?

Dans l'*Univers*, vous pouvez voir quels titres (sous forme de valeurs exprimées en pourcentage seulement) détiennent les autres membres et, éventuellement, trouver des idées pour votre propre portefeuille. Ensuite, vous pouvez faire votre recherche et décider si ces titres vous conviennent.

Vous pouvez aussi comparer le rendement de votre portefeuille à celui des autres. S'il s'y trouve un portefeuille assorti d'un objectif semblable au vôtre ayant généré un rendement supérieur, vous pouvez communiquer avec son titulaire pour vérifier si la stratégie ou méthode appliquée peut vous être utile.

Pour faciliter la libre circulation de l'information, votre identité réelle, comme celle des autres investisseurs, n'est jamais divulguée.

Fixez-vous des objectifs

Chaque membre de la Communauté a au moins un objectif. Il y aura donc des membres qui auront des objectifs semblables aux vôtres, que vous épargniez en vue d'un achat important, pour financer les études postsecondaires d'un enfant ou pour votre retraite. Ils vous procureront sans doute d'éventuelles idées et du soutien du simple fait de communiquer avec eux ou de lire leurs messages.

Ils pourraient, par exemple, vous donner des astuces utiles sur la façon d'épargner ou d'investir, ou vous expliquer comment leur REEE a permis à leur enfant de réussir ses études universitaires. Le récit de cas vécus comme celui-là peut encourager les investisseurs qui en sont à leurs débuts et les inciter à passer à l'action.

À mesure que vous déployez des efforts pour atteindre votre objectif, votre tableau de bord personnel montre les progrès réalisés et vous aide à en faire facilement le suivi. Vous pouvez vérifier en un coup d'œil le montant déjà accumulé, le rendement ajusté en fonction du risque et le temps à courir avant que soit atteint de votre objectif d'épargne.

Rien n'est plus simple que d'adhérer à la Communauté

Il suffit d'ouvrir une session de votre compte RBC Placements en Direct, de sélectionner l'onglet **Communauté** et de cliquer sur « Joindre la Communauté ». Ensuite, vous n'aurez qu'à vous créer un profil et à vous fixer un objectif !

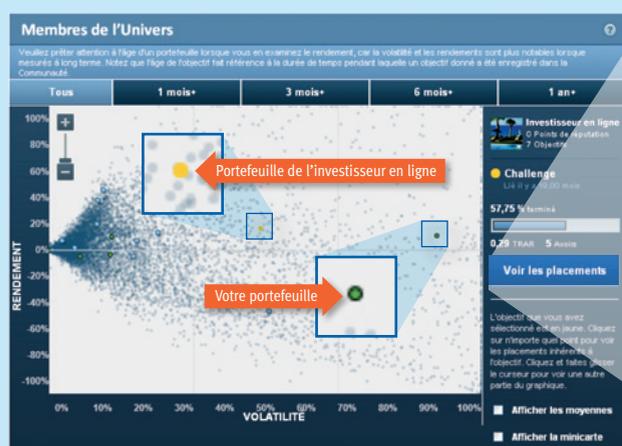
Se tenir au courant des activités de la Communauté

Saviez-vous que vous pouvez recevoir des nouvelles de la Communauté dans votre boîte de réception ? Des avis automatiques vous informent par courriel des activités et événements que vous avez choisis dans la Communauté. Vous pouvez, par exemple, configurer vos avis de manière à être informé chaque jour des sujets chauds sur les *Forums*, et ainsi participer aux échanges qui vous intéressent.

Vous pouvez recevoir une grande diversité d'avis : sur vos progrès, les défis qui se posent à vous, les messages affichés, les nouveaux articles parus ; vous pouvez même demander de recevoir un avis lorsqu'il sera temps de rééquilibrer votre portefeuille. Il vous suffit de choisir le sujet et la fréquence des avis que vous désirez.

Pour commencer, entrez dans la Communauté et cliquez sur le lien « Avis par courriel » de la section « Avis » de votre Tableau de bord.

À TITRE INDICATIF SEULEMENT.



Visualisez l'univers des investisseurs et examinez de près les portefeuilles qui vous intéressent

| SYMBOLE | AVOIRS EN | COURS \$ | % DE RENDEMENT | JOURNÉES À LA BASSE | JOURNÉES À LA HAUSSE | % DE RENDEMENT |
|---------|-----------|----------|----------------|---------------------|----------------------|----------------|
| ABX | 0,06 % | 13,35 | -1,47 | 138 | 110 | 1,59 |
| ATP | 2,33 % | 2,50 | -2,79 | 117 | 122 | 2,45 |
| BBB.B | 7,98 % | 3,70 | -1,33 | 119 | 114 | 1,25 |
| CS | 4,41 % | 2,09 | -2,00 | 117 | 115 | 1,91 |

| Choisir des objectifs | Retireme... ent | Épargne p... p... |
|-------------------------|--------------------|----------------------|
| Retour ajusté au risque | 0,87 | 0,57 |
| Volatilité | 14,44 % | 14,44 % |
| Objectif le | 3/7/2013 | 3/7/2013 |
| Type d'objectif | Éparg... | Éparg... |
| Profil d'investisseur | Croissa... | Croissa... |

Sélectionnez « Voir les placements » pour afficher le détail du portefeuille d'un investisseur en ligne



Saison des impôts !

Nouveau : Centre des placements pour la saison des impôts en ligne

Une nouvelle ressource a été intégrée au site de placement en ligne pour vous aider à vous préparer pour la période de déclaration de revenus. Le **Centre des placements pour la saison des impôts** comporte une variété des formulaires couramment utilisés, des dates importantes à ne pas oublier, ainsi que des renseignements sur les feuillets fiscaux et les reçus de cotisation.

- **Formulaires :** Accès rapide aux formulaires — pour les retraits REER, les prestations d'un FERR, les demandes de retrait de titres sans valeur d'un portefeuille.
- **Dates importantes :** Voyez quelles sont les dates importantes, comme le 1^{er} janvier (date d'ouverture du nouveau droit de cotisation à un CELI de 2015) ou le 2 mars (date limite de cotisation à un REER pour l'année d'imposition 2014). Cette section comporte également des renseignements sur les dates de distribution des relevés d'impôt et des reçus de cotisation.

Vous trouverez le Centre des placements pour la saison des impôts à la page *Formulaires*, sous l'onglet **Ma page d'accueil**.

Désignation d'un bénéficiaire pour vos régimes enregistrés

Si vous avez un compte enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite (REER), un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) ou un compte d'épargne libre d'impôt (CELI), avez-vous pris le temps de désigner un bénéficiaire ? Sinon, il serait peut-être souhaitable que vous le fassiez. La désignation d'un bénéficiaire, d'un titulaire successeur ou d'un rentier successeur procure plusieurs avantages.

Partout, sauf dans la province de Québec, les titulaires de comptes enregistrés peuvent désigner le bénéficiaire de leurs régimes enregistrés directement dans leur compte. Vous pouvez aussi désigner votre conjoint ou partenaire comme rentier successeur de votre FERR, et comme titulaire successeur de votre CELI.

Les avantages de la désignation

Sous réserve des lois applicables, lorsqu'un bénéficiaire a été désigné, les avoirs accumulés dans le régime peuvent lui être versés directement sans qu'il soit nécessaire d'attendre le règlement de la succession. Cela permet aussi parfois de réaliser des économies puisque les sommes accumulées dans le régime ne sont pas assujetties à la procédure d'homologation.

La désignation du conjoint, du partenaire ou d'un enfant à charge à titre de bénéficiaire d'un REER ou d'un FERR

comporte un autre avantage : le produit du régime n'a pas à être déclaré dans la dernière déclaration de revenus du défunt.

Autres avantages pour les titulaires d'un CELI

Les avoirs de votre CELI sont versés aux bénéficiaires en franchise d'impôt jusqu'à la date de votre décès, les gains accumulés par la suite étant possiblement imposables. Toutefois, si les avoirs du CELI sont légués à votre conjoint ou partenaire, vous pouvez le désigner à titre de titulaire successeur plutôt qu'à titre de bénéficiaire. Ainsi, votre conjoint peut transférer votre CELI à son nom sans réduire ses droits de cotisation.

Formulaires accessibles en ligne

Si vous désirez désigner une personne à titre de bénéficiaire ou de titulaire successeur, rendez-vous sur la page *Formulaires*, sous l'onglet **Ma page d'accueil** du site de placement en ligne, et choisissez le formulaire que vous désirez. Pour les REER et les FERR, sélectionnez « Désignation de bénéficiaire ». Pour les CELI, cliquez sur « CELI - Désignation de bénéficiaire et de titulaire successeur ».

De là, vous devez remplir le formulaire, le signer et le faire parvenir à l'adresse indiquée sur la page *Formulaires*.



Sept façons d'épargner en 2015

Cherchez-vous des manières d'épargner en 2015 ? Voici sept stratégies que vous pourriez envisager :

1. Faire vos opérations en ligne ou au moyen de l'application Mobile³ RBC[®] et ne payer que 9,95 \$ de frais fixes (ou moins) pour vos opérations sur actions⁴.
2. Économiser jusqu'à 100 \$ par année en satisfaisant à l'une des conditions suivantes : garder un solde combiné de 15 000 \$ dans l'ensemble de vos comptes ; effectuer au moins trois opérations à commission⁵ par trimestre ; ou verser une cotisation mensuelle de 100 \$ (300 \$ par trimestre) au moyen d'un régime de cotisations préautorisées (CPA).
3. Envisager d'investir des titres admissibles au programme de réinvestissement des dividendes (PRD) — il n'y a pas de frais ou de commissions à payer au réinvestissement des dividendes dans le régime. Pour établir un PRD, il suffit de nous envoyer un message sécurisé à partir de la case « Vos communications » de la page *Sommaire* sous l'onglet **Ma page d'accueil** ou de nous appeler au 1 800 769-2560. Il vous faudra indiquer le numéro du compte auquel vous souhaitez que soit lié le PRD.
4. Racheter les points accumulés au moyen d'une carte de crédit RBC Banque Royale[®] qui donne droit à des bons

Récompenses financières RBC[®]. Vous pouvez les utiliser pour verser des cotisations en espèces à votre REER, votre CELI et votre REEE de RBC Placements en Direct. Pour plus d'information visitez rbclacementsdirect.com/rbcrecompenses.

5. Économiser sur les frais bancaires grâce au Rabais multiproduits⁶. Si vous avez un compte bancaire et au moins deux produits RBC admissibles, y compris un compte RBC Placements en Direct, vous pourriez faire vos opérations bancaires gratuitement ou avoir droit à une réduction de frais bancaires.
6. Réduire vos frais en choisissant des fonds de série D⁷, des fonds communs de placement à frais réduits pour l'investisseur autonome.
7. Penser d'abord et avant tout à économiser et voir vos épargnes fructifier grâce au régime de cotisations préautorisées (CPA). Pour établir un régime CPA, allez à l'onglet **Mes portefeuilles** et ouvrez la page *Virement de fonds*. Sous l'onglet « Cotisation préautorisée (CPA) », fournissez les renseignements demandés.

Vous cherchez d'autres manières d'épargner ? Joignez-vous à la Communauté de RBC Placements en Direct et demandez des idées et des stratégies aux autres investisseurs.



RBC Placements en Direct

RBC Placements en Direct Inc.^{*}, RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. et la Banque Royale du Canada sont des entités juridiques distinctes et affiliées. RBC Placements en Direct est une filiale en propriété exclusive de la Banque Royale du Canada. La Banque Royale du Canada et certains de ses émetteurs sont reliés à RBC Placements en Direct Inc. RBC Placements en Direct Inc. ne fournit pas de conseils en placement et ne fait pas de recommandations concernant l'achat ou la vente de titres. Les investisseurs sont responsables de leurs décisions de placement. RBC Placements en Direct est un nom commercial utilisé par RBC Placements en Direct Inc. © / TM Marque(s) de commerce de la Banque Royale du Canada. RBC et Banque Royale sont des marques déposées de la Banque Royale du Canada. Utilisation sous licence. © Banque Royale du Canada, 2015. Tous droits réservés.

* Membre-Fonds canadien de protection des épargnants.

[†] Toutes les autres marques de commerce appartiennent à leur propriétaire respectif.

¹ Certaines conditions s'appliquent à l'adhésion à la Communauté de RBC Placements en Direct. Pour en savoir plus, veuillez ouvrir une session dans le site de placement en ligne de RBC Placements en Direct, cliquer sur le lien Conditions d'utilisation et lire les modalités d'entente de service de la Communauté de RBC Placement en Direct.

² Les sujets de discussion des forums sont lancés par les membres et ne constituent pas des recommandations ni des conseils de RBC Placements en Direct Inc.

³ L'appel Mobile RBC est exploitée par Banque Royale du Canada, RBC Placements en Direct Inc. et RBC Dominion valeurs mobilières Inc. Les renseignements contenus dans les présentes ont été puisés à des sources jugées fiables au moment où ils ont été obtenus, mais ni RBC Placements en Direct Inc. ni ses employés, ses agents ou ses fournisseurs d'information ne peuvent garantir leur exactitude ou leur intégralité. Cette publication ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'une offre d'achat de titres et ne doit, en aucune circonstance, être interprétée comme telle.

⁴ Tous les clients de RBC Placements en Direct paient un tarif fixe de 9,95 \$ CA ou US par opération sur actions sans exigence de solde de compte minimal ni volume d'opérations minimal. Tarif fixe de 6,95 \$ CA ou US par opération sur actions lorsque vous effectuez 150 opérations ou plus par trimestre. Cette tarification s'applique uniquement aux opérations effectuées au moyen d'un service automatisé, notamment du site de placement en ligne et de l'appel Mobile. D'autres modalités s'appliquent. Visitez le site www.rbclacementsdirect.com/faiblescommissions ou composez le 1 800 769-2560 pour obtenir des renseignements complets.

⁵ On entend par opération à commission un ordre sur action, sur fonds négocié en bourse ou sur option pour lequel une commission a été perçue.

⁶ Un seul Rabais multiproduits par compte bancaire. Le montant du Rabais multiproduits et le nombre de produits requis pour avoir droit au rabais varient en fonction du compte bancaire. Un compte RBC Placements en Direct admissible dont le solde s'élève à plus d'un dollar (1 \$) est un produit admissible au Rabais multiproduits. Un compte RBC Dominion valeurs mobilières ou les placements qui s'y trouvent ne sont pas admissibles au Rabais multiproduits. Le Rabais multiproduits ne s'applique pas automatiquement quand le titulaire du compte est différent de celui des produits admissibles. Les produits et les comptes RBC admissibles doivent se trouver dans la même région géographique. D'autres conditions s'appliquent. Si vous êtes titulaire d'un compte RBC Placements en Direct qui est considéré comme l'un de vos produits admissibles, le Rabais multiproduits peut ne pas s'appliquer automatiquement à votre compte bancaire. Si votre rabais n'est pas indiqué sur l'un ou l'autre de vos relevés de compte bancaire à la fin d'un mois au cours duquel vous avez détenu des produits admissibles, veuillez nous en informer immédiatement. Nous ne serons en aucun cas tenus responsables d'un Rabais multiproduits auquel vous pourriez avoir droit à moins que vous nous en ayez informés. Pour plus d'information, visitez une succursale de RBC Banque Royale[®], appelez le 1 800 ROYAL[®] 1-1 ou allez sur le site www.rbcbanqueroyle.com/produits/servicesdedepot/multiproduct-rebate.html.

⁷ Les placements en fonds communs peuvent entraîner des commissions, des frais de suivi et des frais et dépenses de gestion. Veuillez lire le prospectus ou l'Aperçu du fonds avant d'investir. Les fonds communs ne sont pas garantis ni couverts par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par une autre assurance-dépôts gouvernementale. Leur valeur change fréquemment et les rendements antérieurs ne se répètent pas nécessairement. Pour les fonds du marché monétaire, il ne peut y avoir aucune assurance que le fonds sera en mesure de maintenir constant le montant de sa valeur liquidative par titre ni que le plein montant de votre placement dans le fonds vous sera rendu.

La présente publication est fournie à des fins d'information seulement et il est entendu que ni RBC Placements en Direct Inc. ni ses employés, ses agents ou ses fournisseurs d'information n'assument quelque responsabilité que ce soit à l'égard des renseignements qu'elle contient. Les portefeuilles de RBC Placements en Direct Inc. peuvent parfois inclure des titres mentionnés dans les présentes. L'emploi de fonds empruntés pour financer l'achat de titres comporte un plus grand risque que l'emploi de fonds existants seulement. Si vous empruntez des fonds pour acheter des titres, vous serez tenu de rembourser le prêt et de verser des intérêts selon les modalités convenues, même si la valeur des titres achetés diminue. Les taux d'intérêt, la conjoncture des marchés, les règles de droit et de fiscalité ainsi que d'autres facteurs touchant les placements peuvent changer. Il est conseillé aux lecteurs de consulter leurs conseillers professionnels lorsqu'ils envisagent d'appliquer une stratégie. Ils s'assureront ainsi que leur situation particulière sera prise en compte adéquatement et que les décisions prises seront fondées sur l'information la plus récente qui soit.

Pour obtenir plus de renseignements sur nos produits et services, ou pour remplir une demande d'ouverture de compte, passez à une succursale de RBC Banque Royale, ou consultez notre site Web à l'adresse www.rbclacementsdirect.com. Pour obtenir des numéros antérieurs de notre bulletin, rendez-vous à l'adresse suivante : www.rbclacementsdirect.com/directions. Pour toute demande de renseignements au sujet de votre compte, composez le numéro sans frais 1 800 769-2560.